



Communiqué de presse

Le 8 novembre 2010

L'Union Fédérale des Ostéopathes de France appelle les Pouvoirs Publics à écouter les recommandations de l'OMS

Alors que l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, vient de publier son rapport sur l'ostéopathie « *Benchmark for Training in Osteopathy* », l'UFOF, association des **OSTEOPATHES DE FRANCE**, appelle les Pouvoirs Publics à revoir, enfin, la législation française sur l'ostéopathie.

Le rapport de l'OMS, attendu depuis de nombreuses années par la profession, recommande au moins 4200 heures de formation pour les ostéopathes avec au moins 1000 heures de pratique, soit un minimum de 4 années d'enseignement.

Rappelons que le nombre d'heures imposé aujourd'hui par la législation française est très inférieur aux recommandations de l'OMS, puisqu'actuellement la formation en France est de 2660 heures et que le gouvernement n'a toujours pas sorti les décrets de la loi HPST de 2009 qui prévoit une formation de 3520 heures.

Le rapport indique, en outre, que la formation des ostéopathes peut se faire post bac en formation initiale ou par des systèmes de passerelles.

Par ailleurs, l'OMS précise dans son rapport, que les ostéopathes ont des contraindications d'exercice bien moindres que celles imposées actuellement par le Ministère de la Santé français.

« Nous attirons l'attention des Pouvoirs Publics afin qu'ils mettent la législation française en conformité avec les recommandations de l'OMS, et nous adressons dans ce sens le rapport de l'OMS aux Présidents des Commissions des Affaires Sociales - Pierre Méhaignerie pour l'Assemblée nationale et Mugette Dini pour le Sénat, aux Présidents des différents groupes parlementaires, ainsi qu'à Yves Bur (UMP) et Marisol Touraine (PS), qui comptent parmi les parlementaires spécialisés dans la santé. » déclare Dominique Blanc, Président de l'UFOF.

L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Créée en 1987, l'UFOF fait partie des quatre associations officiellement reconnues représentatives par le Ministère de la Santé en juillet 2003. C'est l'UFOF qui a obtenu du gouvernement l'exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007 et une augmentation des heures de formation (3520h) dans la loi HPST de 2009. L'UFOF par son Vice Président Armand GERSANOIS, également Président de la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO) a activement contribué à la réalisation du document de l'OMS.

Contacts presse – UFOF

Thierry CAMAIL – 04 50 71 02 74 – thierry.camail@wanadoo.fr

Arnaud BERTHON – 02 48 50 19 94 – aberthon@wanadoo.fr

Damien GRISON – 05 57 83 05 00 – grison.ufof@free.fr

<http://www.osteofrance.com>